

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT
EN VUE DE LA REPRISE DES ÉTABLISSEMENTS ET DISPOSITIFS SOCIAUX ET MÉDICO-
SOCIAUX DU RELAIS DE MONTANS**

ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES

1/ Volet ressources humaines :

1-1/ Convention collective :

Les établissements et dispositifs sociaux et médico-sociaux n'appliquent pas de convention collective : la grille salariale est celle applicable aux centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).

1-2 : Congés trimestriels:

Les salariés permanents bénéficient de neuf jours/an de congés trimestriels.

1-3 : ETP mutualisés :

Hors équipe de direction, les ETP 2023 mutualisés comprennent : 1 ETP RH, 1 ETP comptable, 1 ETP secrétariat, 1,6 ETP agent de maintenance, 2 ETP veilleurs de nuit.

2/ Volet activité des établissements et dispositifs :

2-1/ Les taux d'occupation :

Plusieurs dispositifs ont un taux d'occupation entre 90 et 100 % : CADA, HUDA, foyer.

Hébergement d'urgence : 67 % en 2022.

Pour les LHSS, le taux d'occupation est de 74 % en 2022.

La pension de famille a un taux d'occupation de 78 % en 2022.

2-2/ Evaluations interne/externe :

Il n'y a pas eu d'évaluation.

2-3/ Evolution du capacitaire de la pension de famille : cette action n'est pas engagée à date ; elle peut être envisagée dans le cadre de la reprise.

3/ Bâtiments :

Le CADA et l'HUDA sont en habitat diffus, loué dans le parc privé et le parc public.

Le foyer et les LHSS sont hébergés dans un bâtiment propriété de l'association actuellement gestionnaire.

Les activités de maraîchage du chantier d'insertion sont réalisées sur des terrains propriétés de l'association actuellement gestionnaire.

4/ Méthodologie :

A l'issue de la période d'instruction, les candidats seront reçus par une commission d'examen.